

Département
Des ARDENNES

=====
ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 29 juillet 2022
Convocation faite
Le 20 juillet 2022

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 26 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt-six juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M^{mes} Mireille LARCHER (représentant M. Pascal GILLAUX), Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Pascal GILLAUX (représenté par M^{me} Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Bernard DEFORGE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{me} Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{mes} Laure BARBE (pouvoir à M. Jean GUION), Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-07-147 Demande de subvention au titre du programme LEADER pour l'étude de conception de la signalétique interne de « CHARLEMONT » Citadelle de Givet

Considérant que la Communauté de Communes souhaite l'installation d'une signalétique touristique et patrimoniale à Charlemont, citadelle de Givet, pour accueillir tous les publics en vue de les renseigner sur le site et le territoire,

Considérant que cette signalétique touristique et patrimoniale répondra à un vif besoin d'orientation et de diffusion des informations pratiques touristiques et des contenus patrimoniaux auprès des publics, en extérieur, sur le site, améliorant, in fine, l'image du site avec une qualité de médiation renforcée,

Considérant le montant global du projet d'étude de conception d'une nouvelle signalétique estimée à 50 765 € HT,

Considérant que pour le mettre en œuvre, la Communauté souhaite présenter une demande de financement au titre du programme LEADER,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **valide** le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,

Postes de dépenses	Montant € HT	Ressources attendues	Montant €	%
Création identité visuelle et graphique et conception signalétique dans toutes ses dimensions	50 765,00	LEADER	32 489,60	64,00
---	---	Autofinancement	18 275,40	36,00
Total HT	50 765,00	Total HT	50 765,00	100,00

* **demande** à bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER,

* **approuve** le principe de compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour atteindre le taux maximal d'aide public,

* **donne** délégation au Président pour mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

